

2.5 Jeunes en emploi aidé

Un **emploi aidé** est un emploi bénéficiant d'une aide publique, hors dispositifs généraux et sectoriels, afin de stimuler la création d'emploi et de former des publics spécifiques en vue de leur insertion, notamment les jeunes actifs. Au sein des emplois aidés existent les **contrats aidés**, **contrats dérogatoires au droit commun**, et les **contrats de formation en alternance** (**contrats d'apprentissage** et **contrats de professionnalisation**) qui conjuguent des périodes d'emploi en entreprise et de formation diplômante ou qualifiante. Les entreprises et associations du secteur de l'insertion par l'activité économique (**IAE**), conventionnées par l'État, mobilisent des contrats aidés spécifiques et s'adressent aux personnes les plus éloignées de l'emploi. Certains emplois aidés, comme le contrat d'apprentissage et les emplois d'avenir, sont spécifiquement réservés aux jeunes (sauf dérogations).

La part des emplois aidés dans l'emploi des jeunes de moins de 26 ans a fortement augmenté entre 1982 (8 %) et 1998 (32 %). Cette proportion s'est ensuite légèrement érodée pour se stabiliser à 27 % à partir de 2013. Néanmoins, en 2016, les emplois aidés restent une voie importante d'insertion des jeunes sur le marché du travail, notamment des peu diplômés : plus du quart des jeunes actifs occupés de moins de 26 ans bénéficient d'un emploi aidé, quelle que soit sa forme.

À partir de 1984, les contrats en alternance ont nettement augmenté du fait de la création des **contrats de qualification, d'adaptation et d'orientation**, qui ont précédé les contrats de professionnalisation. Cette tendance s'est poursuivie dans les années 1990 avec le développement de l'apprentissage, sous l'effet de son ouverture à l'ensemble des filières professionnelles du secondaire et du supérieur et des incitations à l'embauche. Fin 2016, les contrats en alternance constituent la première forme des emplois aidés chez les jeunes : 569 000 jeunes de moins

de 26 ans sont employés sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, soit 22 % des emplois dans cette tranche d'âge, et 4 emplois aidés occupés par les jeunes sur 5.

Les effectifs de jeunes en contrat aidé du secteur marchand sont habituellement plus modestes. Ils ont vivement augmenté à partir de 2002, avec la création du soutien pour l'emploi des jeunes en entreprise (SEJE), puis se sont repliés après son abrogation en 2008. À partir de 2013, les contrats aidés du secteur marchand ont à nouveau crû, plus modérément, avec la création des emplois d'avenir, dont la durée est plus longue que les emplois aidés précédents et qui comportent l'obligation de formation des bénéficiaires.

Les contrats aidés du secteur non marchand sont conclus par des collectivités territoriales, des établissements publics ou des associations. Les travaux d'utilité collective (TUC), créés en 1984 et relayés par les contrats emploi solidarité (CES) en 1990, ont fortement accru la présence des jeunes dans les emplois aidés non marchands. Ensuite, du fait du déploiement du programme « nouveaux services – emplois jeunes », plus de 170 000 jeunes de moins de 26 ans occupaient un emploi aidé dans le secteur non marchand à la fin des années 1990. Après 2002, ces effectifs se sont réduits de près des deux tiers à la suite du non-renouvellement des emplois jeunes. Malgré la création en 2005 des contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et des **contrats d'avenir**, succédant aux CES puis, en 2010, des contrats uniques d'insertion – contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), le nombre de jeunes en contrats aidés dans le secteur non marchand est resté relativement bas jusqu'en 2012. À partir de 2013, ces effectifs ont augmenté en raison du déploiement des **emplois d'avenir** et de nouveau dépassé 100 000 en 2014 et 2015. Fin 2016, 91 000 jeunes sont bénéficiaires d'un contrat aidé non marchand. ■

Définitions

Emploi aidé, contrat aidé, contrat de formation en alternance, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, IAE, contrat de qualification, contrat d'adaptation, contrat d'orientation, contrat d'avenir, emploi d'avenir : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les jeunes sortant d'emploi d'avenir non marchand : quelle insertion dans l'emploi six mois après ? », *Dares Analyses* n° 019, mars 2017.

1. Jeunes de moins de 26 ans dans les différents emplois aidés entre 1982 et 2016

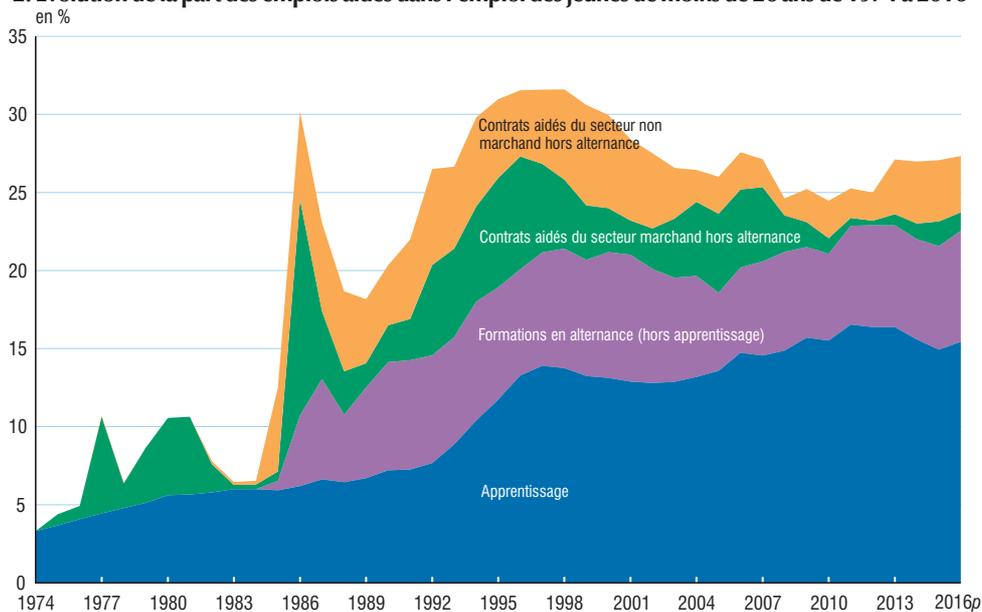
en milliers

Situation au 31 décembre	1982	1990	2000	2005	2010	2013	2015	2016p
Alternance	230	448	579	517	569	582	555	569
Apprentissage	230	232	359	378	419	416	384	390
Contrats de professionnalisation	0	0	0	76	150	166	171	180
Contrats de qualification, d'orientation et d'adaptation	0	216	220	64	0	0	0	0
Contrats aidés marchands hors alternance et hors structures d'insertion par l'activité économique (IAE)	72	74	77	141	27	18	41	30
Contrats initiative emploi (CIE) et contrats uniques d'insertion (CUI-CIE)	0	0	36	25	26	7	16	8
Emplois d'avenir marchands	0	0	0	0	0	11	25	22
Soutien à l'emploi des jeunes en entreprise (SEJE)	0	0	0	116	1	0	0	0
Autres mesures	72	74	41	0	0	0	0	0
Contrats aidés non marchands hors alternance et hors IAE	7	120	163	66	65	89	101	91
Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et CUI-CAE	0	0	0	42	65	38	30	34
Emplois d'avenir non marchands	0	0	0	0	0	51	71	57
Contrats emploi solidarité	7	120	36	3	0	0	0	0
Contrats emploi consolidé	0	0	10	3	0	0	0	0
Contrats d'avenir	0	0	0	1	0	0	0	0
Emplois jeunes	0	0	118	16	0	0	0	0
Structures de l'IAE	11	19	18
Ensemble hors IAE	310	642	820	724	660	688	696	690
Ensemble y compris IAE	699	716	708
Part des emplois aidés parmi les emplois occupés par les jeunes hors IAE (en %)	7,8	20,3	30,0	26,0	24,5	27,1	27,1	27,3
Part des emplois aidés parmi les emplois occupés par les jeunes y compris IAE (en %)	27,4	27,8	28,1

Champ : France métropolitaine, jeunes de moins de 26 ans, hors mesures d'abattement temps partiel, Accre, contrat de génération, exonérations de cotisation pour l'embauche de jeunes en CDI.

Sources : Dares, données ASP, chambres consulaires, Direccte ; Insee, enquêtes Emploi.

2. Évolution de la part des emplois aidés dans l'emploi des jeunes de moins de 26 ans de 1974 à 2016



Champ : France métropolitaine, jeunes de moins de 26 ans, hors mesures d'abattement temps partiel, Accre, contrat de génération, exonérations de cotisation pour l'embauche de jeunes en CDI et insertion par l'activité économique.

Sources : Dares, données ASP, chambres consulaires, Direccte ; Insee, enquêtes Emploi.